



pas de

certif ...

pas
de

match !

Compétiteurs

Depuis le 1^{er} octobre 2003, les compétiteurs des tournois individuels ou des rencontres par équipes doivent **obligatoirement** présenter aux juges-arbitres :

- ❶ un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de compétition, établi depuis moins d'un an,
- ❷ la licence de l'année en cours,

Sans ces documents, le juge-arbitre ne pourra autoriser le compétiteur à participer, il sera considéré WO.